

comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale.

DURANTE (Pierre), poète italien, né à Gualdo vers 1461. Il est l'auteur d'un poème en 24 chants, intitulé : Libro chiamato Leandra (Venise, 1506, in-4°). Dont les héros appartenant au cycle de Charlemagne. Ce poème, qui a eu plusieurs éditions, aujourd'hui rares et recherchées, a été initié par Verzeuse dans ses Aventures amoureuses et guerrières de Leandra (Paris, 1608, 2 vol. in-12).

DURANTE (Castor), médecin et botaniste italien, né à Gualdo, mort à Viterbe en 1590. On croit, sans preuves certaines, qu'il fut médecin du pape Sixte V. Il cultivait la poésie latine et publiâ plusieurs ouvrages qui lui valurent une assez grande réputation. L'un d'un livre consacré à un genre de plantes sous le nom de Duranta. Nous citerons de lui : De fontante et vitio altimatorum centuria (Padoue, 1565, in-4°). Des propriétés des différents aliments ; Herbario nuovo (Venise, 1584, in-fol.), avec 57 planches gravées sur bois. C'est une compilation par ordre alphabétique comme le précédent ouvrage ; In totoque epigramm. (Viterbe, 1644, in-4°).

DURANTE (François), célèbre compositeur italien, né en 1688, dans le diocèse d'Aversa (royaume de Naples), mort en 1755. Ses parents, mal partagés sous le rapport de la fortune, le firent admettre au conservatoire royal de Naples. Son bass-fauteuil, le nom de l'instrument qu'il joua, lui valut de nombreux élèves, au nombre desquels figurent Traetta, Vinci, Jomelli, Piccini, Sacchini, Guglielmi et Paisiello.

Durante est considéré comme l'un des plus fameux compositeurs de l'Italie, et comme le chef d'une école qui a produit les plus illustres artistes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa méthode se basait sur le sentiment raisonné des beautés de l'art musical, dont il savait inculquer la tradition à ses élèves. Il s'est voué à la musique d'église, et n'a pas écrit une seule pièce pour le théâtre. Ses styles ne sont ni neveux ni élevés ; mais son idéal est solennel et véritablement religieux ; son harmonie vigoureuse et suivie. Nous citerons à ce sujet l'air de la prière de l'orgue, d'accomplissement et d'orgue, sous la direction de Gaetano Greco. Après la suppression de cet établissement, Durante fut envoyé au séminaire de Viterbe, où, pendant ses perfectionnements ses études musicales. Nommé, en 1742, maître du conservatoire de Loreto, après le départ du Porpora pour l'Allemagne, ce fut dans cette institution qu'il forma quelques-uns des meilleurs élèves du XVIII<sup>e</sup> siècle, lesquels figurent Traetta, Vinci, Jomelli, Piccini, Sacchini, Guglielmi et Paisiello.

Durante est considéré comme l'un des plus fameux compositeurs de l'Italie, et comme le chef d'une école qui a produit les plus illustres artistes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa méthode se basait sur le sentiment raisonné des beautés de l'art musical, dont il savait inculquer la tradition à ses élèves. Il s'est voué à la musique d'église, et n'a pas écrit une seule pièce pour le théâtre. Ses styles ne sont ni neveux ni élevés ; mais son idéal est solennel et véritablement religieux ; son harmonie vigoureuse et suivie. Nous citerons à ce sujet l'air de la prière de l'orgue, d'accomplissement et d'orgue, sous la direction de Gaetano Greco. Après la suppression de cet établissement, Durante fut envoyé au séminaire de Viterbe, où, pendant ses perfectionnements ses études musicales. Nommé, en 1742, maître du conservatoire de Loreto, après le départ du Porpora pour l'Allemagne, ce fut dans cette institution qu'il forma quelques-uns des meilleurs élèves du XVIII<sup>e</sup> siècle, lesquels figurent Traetta, Vinci, Jomelli, Piccini, Sacchini, Guglielmi et Paisiello.

DURANTI (Etienne-Jean), magistrat français, célèbre par sa fidélité au roi et sa mort couronnée, né à Toulouse en 1534, mort assassiné dans la même ville en 1589. Issu d'une famille de magistrats, il fut nommé conseiller au parlement, il commença par plaider, suivant la coutume de ceux qui se destinaient à la magistrature. Son talent, sa fermeté, l'influence qu'il exerçait sur la jeunesse, le désintéressant choix de ses concitoyens, et, en 1565, il fut élevé à la dignité de capitaine. Il déploya dans ces fonctions une habileté, un tact, une connaissance des affaires qui furent remarqués. Quelques années après, le roi le nomma avocat général près le parlement de Toulouse. Ce n'était, au reste, qu'un acheminement vers le fauteuil de premier président, qui lui fut donné en 1581. On sait quelle agitation avaient répandue dans toute la France les menées du duc de Guise et des autres chefs de la Ligue. Toulouse, de même que la plupart des grandes villes de province, se déclara pour la Ligue, et, surcités par les émissaires des Guises, quelques Toulousains se portèrent au parlement et voulurent contraindre cette compagnie à se prononcer contre la conduite du roi, qui protégeait les huguenots. Le premier président ne voulut jamais se soumettre à ces insolentes réclama-tions et fit chasser la députation. Bientôt des troubles éclatèrent dans Toulouse. Avec le calme et la haute majesté qui le distinguaient sur son siège, Duranti marcha droit aux rebelles et par son sang-froid, son courage, son attitude énergique, les fit reculer et étouffa la révolte. Le parti de la Ligue venait de perdre une première partie. Mais MM. de Guise ne purent se résigner à renoncer à la lutte après une défaite. Toulouse, par sa situation géographique, son importance politique, sa richesse, était une conquête trop précieuse pour que la Ligue la laissât échapper. Alors la rébellion s'organisa dans des proportions considérables. Les chefs, comprenant qu'il ne fallait pas risquer une seconde bataille sans être préparés de la guerre, interdirent à leurs adhérents toute manifestation hostile. Mais comment contenir les conspirateurs méridionaux ? Plusieurs tentatives de révolte furent comprimées par l'énergie du président Duranti. On comprit que, tant que ce courageux magistrat serait

face à l'émeute, l'émeute reculerait. C'était contre la personne même du premier président qu'il fallait diriger les coups, et l'on n'attendit plus qu'une occasion favorable, que la marche des événements ne pouvait tarder à faire naître.

Cependant les listes de la Ligue se couvraient chaque jour de nouveaux noms ; la propagande se faisait ouvertement. Dans les églises, au coin des carrefours, dans les lieux publics, des moines ou des laïques prêchaient hautement d'étranges doctrines, qui ne tenaient à rien moins qu'à détruire le roi assés-faible pour ne pas résister aux envahissements de la Réforme ; ils excitaient en même temps la populace contre Duranti, qui avait voulu s'opposer à ces manifestations. Dans une assemblée des capitouls, convoquée à l'instigation des agitateurs, on alla jusqu'à poser la question de la déchéance du roi. Duranti prononça la dissolution de l'assemblée, espérant que le temps et la réflexion auraient pour effet de ramener les factieux à des opinions plus sages. C'était là un vain espoir ; il se vit lui-même forcé à venir au parlement pour le 24 janvier 1589. Les mêmes attaques contre le roi se renou-vellèrent dans cette assemblée, et Duranti se vit empêché de parler. Cependant les listes de délibérations fut envahie par la populace armée. Les membres se hâtèrent de se retirer ; mais Duranti, assailli à sa sortie, ne put se défendre, et se réfugia au Capitouls. De là il parvint à s'enfuir, mais il se tint enfermé pendant quelques jours, sans vouloir se rendre aux conseils de ses amis, qui l'engageaient à quitter Toulouse.

Dans l'intervalle, cependant, l'émeute avait pris des proportions considérables. Les listes de délibérations fut envahie par la populace armée, et le ton familier à Rembrandt. L'enfant suppliant est très-expressif, mais n'est pas d'une silhouette heureuse ; la forme de son nez n'est pas heureuse ; il semble un peu l'air de Polichinelle. Les cheveux et les yeux sont restés au répertoire ; mais leur succès avait été modeste et le nom de M. Duranti n'était guère connu lorsque, le 22 janvier 1866, parut dans le Gymnase une comédie en quatre actes sans nom d'auteur et sous ce titre : *Deloise Parapente*.

La façon mystérieuse dont M. Montigny avait monté cette pièce avait vivement surpris l'opinion publique. Le succès qu'elle obtint, grâce au manœuvre habile des situations dramatiques et aussi à certains procédés originaux, fit rechercher l'auteur, qui se cachait derrière trois étoiles. Les Cabinet du feu et le grand charité sur une des mâtées de M. Armand Duranti. Pour des raisons qu'il ne crut pas devoir révéler, la pièce n'en continua pas moins à être jouée sans nom d'auteur. Le succès fut énorme. Les portes de ce théâtre furent d'abord fermées, puis on procéda à leur ouverture. Les portes furent d'abord fermées, puis on procéda à leur ouverture.

M. Duranti a collaboré à plusieurs publications illustrées. Nous citerons entre autres : les *Français peints par eux-mêmes*.

DURANTON, pionnier célèbre de la Séné-gambie. Il était employé du gouvernement à Saint-Louis vers 1825 ; doué d'une force prodigieuse, d'une santé de fer, d'un caractère énergique, il conçut la grande pensée de civiliser les peuples sauvages de ces contrées. Le premier parmi les Français il avait compris qu'introduire une civilisation bifaisante que, en développant les arts, le commerce, l'industrie chez un peuple qui ne manquait pas d'intelligence naturelle, c'était se rattacher indissolublement par le lien le plus étroit à la nation française, c'est-à-dire par l'intérêt national. Il est profondément à regretter que l'entreprise de ce vaillant homme n'ait pas été terminée par les événements de la guerre civile de 1892. Il avait fondé à Saint-Louis un établissement qui était devenu un véritable foyer de civilisation française ; et sa mort fut un grand dommage pour la France.

DURANTI (Durante, comte), poète et orateur italien, né à Brescia en 1718, mort en 1796. Il joignait à une vif intelligence un mémoire prodigieux, et se fit connaître tout jeune encore par des poésies pleines d'esprit et de goût. Sa vie fut assez agitée. Il habita successivement les principales villes d'Italie, se vit contraint de se cachier pendant quelques temps à la suite d'un duel dans lequel il avait tué son adversaire, passa plusieurs années à la cour du roi de Piémont, qui le combla d'honneurs et de récompenses. Un jour il fut découvert par la populace et, malgré les efforts des moines, des prêtres et de ses parents, il fut attaché au gibet et assassiné (1796). Telle est la triste fin de ce grand homme. Duranti a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Le duc de Savoie* (1748), *Regulus* (1770), un recueil de poésies lyriques intitulé : *Diome* (Brescia, 1755, in-4°), des *Sonnets* (1774), et des poèmes : *la Grotta di Pietro d'Albano* (Brescia, 1780, in-8°). Dans ce dernier ou-

vrage, qui est son œuvre la plus remarquable, Duranti représente son héros dans les trois états de jeune homme, de mari et de veuf.

DURANTI DE BONRECEUIL (Joseph), dramaturge français, mort à Paris en 1756, se livra à l'enseignement et publia : les *Œuvres de saint André sur la virginité* (Paris, 1729) ; les *Panegyriques des martyrs de saint Chrysostome* (1735) ; les *Lettres de saint Ambroise* (1741); etc.

DURANTIN (Anne-Adrien-Armand), auteur dramatique français, né à Senlis le 4 avril 1818. Il publia d'abord quelques articles dans le *Franco littéraire* de 1837, l'*Echo français*, le *Cabinet de lecture*, etc. Il se donna à l'école à l'occasion d'une comédie en un acte : *Un tour de roulotte*, écrite en collaboration avec Louis XVI le fit arrêter pendant la Terreur, et condamner à mort par la commission révolutionnaire de Bordeaux.

DURANTIN (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTIN (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTIN (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTIN (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTIN (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTIN (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

Enfin il succomba sous le nombre et se rendit à Bakel avec sa femme et les enfants qu'il avait eus de elle. Ce fut là qu'il mourut, presque subitement, au retour d'un voyage à Senlis (1840). Il a encore au Sénégal un frère qui est à Paris et qui fut duc de son père dans le pays, que les indigènes ont conservé sur lui de merveilleuses légendes.

DURANTON, homme d'Etat français, né le 20 décembre 1793. Il fut d'abord procureur général du parlement de cette ville ; de- vint, à la Révolution, procureur-syndic du département de la Gironde, et remplaça Duport-Duterte, comme garde des sceaux, en 1792. Les confiances que lui avait témoignées Louis XVI le fit arrêter pendant la Terreur, et condamner à mort par la commission révolutionnaire de Bordeaux.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

Enfin il succomba sous le nombre et se rendit à Bakel avec sa femme et les enfants qu'il avait eus de elle. Ce fut là qu'il mourut, presque subitement, au retour d'un voyage à Senlis (1840). Il a encore au Sénégal un frère qui est à Paris et qui fut duc de son père dans le pays, que les indigènes ont conservé sur lui de merveilleuses légendes.

DURANTON, homme d'Etat français, né le 20 décembre 1793. Il fut d'abord procureur général du parlement de cette ville ; de- vint, à la Révolution, procureur-syndic du département de la Gironde, et remplaça Duport-Duterte, comme garde des sceaux, en 1792. Les confiances que lui avait témoignées Louis XVI le fit arrêter pendant la Terreur, et condamner à mort par la commission révolutionnaire de Bordeaux.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

Enfin il succomba sous le nombre et se rendit à Bakel avec sa femme et les enfants qu'il avait eus de elle. Ce fut là qu'il mourut, presque subitement, au retour d'un voyage à Senlis (1840). Il a encore au Sénégal un frère qui est à Paris et qui fut duc de son père dans le pays, que les indigènes ont conservé sur lui de merveilleuses légendes.

DURANTON, homme d'Etat français, né le 20 décembre 1793. Il fut d'abord procureur général du parlement de cette ville ; de- vint, à la Révolution, procureur-syndic du département de la Gironde, et remplaça Duport-Duterte, comme garde des sceaux, en 1792. Les confiances que lui avait témoignées Louis XVI le fit arrêter pendant la Terreur, et condamner à mort par la commission révolutionnaire de Bordeaux.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

Enfin il succomba sous le nombre et se rendit à Bakel avec sa femme et les enfants qu'il avait eus de elle. Ce fut là qu'il mourut, presque subitement, au retour d'un voyage à Senlis (1840). Il a encore au Sénégal un frère qui est à Paris et qui fut duc de son père dans le pays, que les indigènes ont conservé sur lui de merveilleuses légendes.

DURANTON, homme d'Etat français, né le 20 décembre 1793. Il fut d'abord procureur général du parlement de cette ville ; de- vint, à la Révolution, procureur-syndic du département de la Gironde, et remplaça Duport-Duterte, comme garde des sceaux, en 1792. Les confiances que lui avait témoignées Louis XVI le fit arrêter pendant la Terreur, et condamner à mort par la commission révolutionnaire de Bordeaux.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

DURANTON (Alexandre), juriconsulte et professeur français, né à Cusset (Allier) en 1783, mort en 1866. Il commença à étudier la jurisprudence à Moulins, puis se rendit à Paris. Là, sous la direction de professeurs comme Berrier Saint-Prix, Félix, il avança rapidement dans l'étude du droit. En 1810, il fut nommé professeur de droit à Clermont-Ferrand. Ses ouvrages, qui ont été traduits dans plusieurs langues, sont : *Le Code de procédure* (1810), *Le Code de commerce* (1810), *Le Code de procédure* (1810), etc.

Enfin il succomba sous le nombre et se rendit à Bakel avec sa femme et les enfants qu'il avait eus de elle. Ce fut là qu'il mourut, presque subitement, au retour d'un voyage à Senlis (1840). Il a encore au Sénégal un frère qui est à Paris et qui fut duc de son père dans le pays, que les indigènes ont conservé sur lui de merveilleuses légendes.

DURANTON, homme d'Etat français, né le 20 décembre 1793. Il fut d'abord procureur général du parlement de cette ville ; de- vint, à la Révolution, procureur-syndic du département de la Gironde, et remplaça Duport-Duterte, comme garde des sceaux, en 1792. Les confiances que lui avait témoignées Louis XVI le fit